



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

**PÔLE DU SPORT : Lancement d'une étude de programmation
pour l'espace acrobatique**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 20 juin 2003, le Conseil municipal a approuvé les grandes orientations du projet de Pôle du Sport pour les années 2003-2006. Le concept de Pôle du Sport repose sur le développement d'un pôle et de son réseau fédérant les thématiques du sport et des loisirs. Ces thématiques pourront se décliner selon des projets d'intérêt économique, porteurs d'activité et d'emploi. En effet, aujourd'hui, à l'issue des études de faisabilité et de définition du concept, le projet n'a de sens qu'avec la complémentarité tête de réseau - vecteur de richesses et d'innovation / maillage d'équipements sportifs performants. Le Pôle apparaît donc plus logiquement comme un atout pour le territoire dans sa globalité tout en lui conservant une ampleur régionale et économique forte.

Sur la tête de réseau, il convient aujourd'hui de mettre en œuvre le projet composé d'équipements innovants dans la perspective de sa réalisation programmée pour 2005-2006 et dont l'espace acrobatique se présente comme un élément permettant d'asseoir rapidement la dimension régionale du projet.

Plusieurs études ont été conduites depuis 1999 qui ont permis de mener une réflexion stratégique et de définir l'opportunité et la faisabilité du projet tout en approfondissant les connaissances du secteur d'implantation et les premières conditions de mise en œuvre du pôle.

Dans cette phase préalable, l'étude de définition réalisée par ISC et KPMG a d'ores et déjà permis de fixer les grandes composantes du projet de Pôle du Sport, notamment dans sa dimension loisirs sportifs actifs, en décrivant les équipements innovants qui pourraient légitimement trouver leur place sur la tête de réseau et parmi lesquels figure l'espace acrobatique.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de lancer une étude de programmation relative à l'espace acrobatique. Parallèlement à l'étude de programmation du stade déjà réalisée, la réflexion sur le dimensionnement de cet espace de pratiques sportives en liaison directe avec le stade doit nous permettre d'obtenir une vision globale et porteuse de la tête de réseau du pôle, en vue de l'aménagement de la zone et de la maîtrise d'œuvre proprement dite.

L'enjeu consiste donc à créer un site qui va acquérir sa propre légitimité, avec une dimension économique primordiale tout en respectant la dimension propre à Niort et à sa zone de chalandise. C'est dans cet esprit qu'est travaillé le programme de cet équipement en envisageant des usages diversifiés et innovants pour tous les publics.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire à lancer la consultation d'appel d'offres pour la désignation d'un bureau d'études en vue de la programmation de l'espace acrobatique du Pôle du Sport,
- autoriser M. Le Maire à signer le marché à intervenir,
- imputer la dépense correspondante sur le chapitre 4300 3001, Fonction 400-2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	9
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)